



COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DÉCISION DU MAIRE N°31/2024

**Marchés publics : 1.1.8 :**

Accord-cadre de prestations intellectuelles pour la réalisation  
d'audits énergétiques de bâtiments

### LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du Conseil Municipal,
- Vu la délibération n° 19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 29/2020 du conseil municipal du 27 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°63/2023 portant adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre « Réalisation de diagnostics énergétiques » ;
- Considérant le groupement de commande institué entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Albi, la commune d'Arthès, la commune de Cambon d'Albi, la commune de Dénat, la commune de Castelnau-de-Lévis, la commune de Cunac, la commune de Fréjairolles, la commune du Séquestre, la commune de Lescure-d'Albigeois, la commune de Rouffiac, la commune de Terssac, le CCAS de Lescure-d'Albigeois, la commune de Puygouzon,
- Considérant la procédure d'appel d'offres ouvert lancée en date du 14 février 2024, en vue de conclure un accord cadre pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments,
- Considérant les critères de sélection pondérés, prix de prestations : 60% et valeur technique 40 %
- Considérant les offres des sociétés AC ENVIRONNEMENT – AD3E – AKAJOLE – ATHEMIS ENERGIE – AXENTIS – BUREAU VERITAS SOLUTIONS – CITAE – ELANSYM – ENRVIE – GREENTA – HELPMEDOC – NEOTIM – OTEIS CONSEIL – POUGET CONSULTANT – QCS SERVICES SAS – SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE réceptionnées avant la date limite de remise fixée au 18 mars 2024,
- Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du groupement d'attribuer l'accord cadre à la société ENRVIE,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De signer l'accord cadre pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments avec la société ENRVIE – 14 rue de compas – 95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE représentée par Monsieur Lyes GRAICHE – responsable de la société.

**ARTICLE 2 :** Le marché de travaux est conclu pour un montant maximal de 50 000 € HT et pour une durée de 4 ans.

**ARTICLE 3 :** Cette dépense est inscrite au budget de la commune.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 21 octobre 2024

**Le Maire,**

**Elisabeth CLAVERIE**

